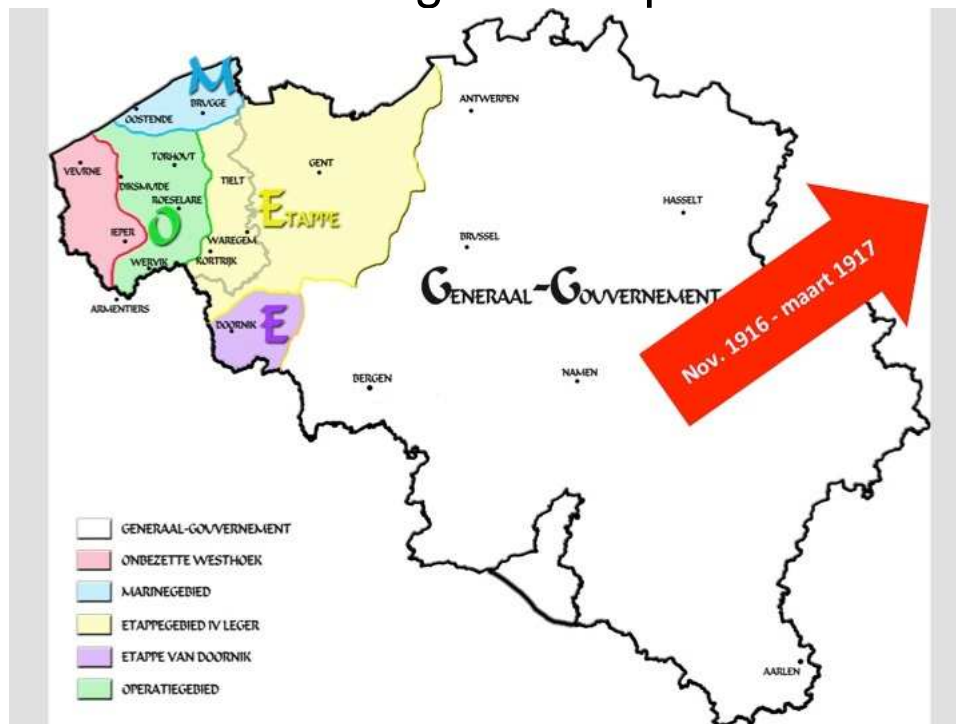


Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 3 : 1917) du

LUNDI 8 JANVIER 1917

L'autorité allemande fait faire, dans tout le pays, le relevé des animaux que l'on a chez soi. La police vous apporte des feuillets à remplir. Dans les deux Flandres – région d'étape – si vous avez



des poules, l'autorité militaire détermine le nombre d'oeufs que vous devez lui fournir ; des oeufs de vos poules, vous ne pouvez conserver qu'une petite part et, si la ponte ne répond pas aux évaluations, faites d'avance par l'autorité allemande, vous n'en avez pas moins à fournir le nombre d'oeufs prévus : trouvez-les où vous

voulez. Comment s'étonner après cela qu'à Bruxelles le prix d'un oeuf dépasse 50 centimes ?
(1)

(1) En 1918, les oeufs atteignirent le prix de 2 francs pièce.

Notes de Bernard Goorden.

Nous reproduisons une carte de l'***Etappengebiet*** (« *territoires de l'Etape* ») en Belgique pendant la première guerre mondiale de 1914-1918, pour la période de novembre 1916 à mars 1917 :

<http://www.lessines-14-18.be/wp-content/uploads/2015/05/cartegvtgeneral.jpg>

Nous l'avons trouvée dans « *Les déportations à Lessines, un cas particulier ?* » :

<http://www.lessines-14-18.be/?p=630>